

Grippe aviaire des oiseaux sauvages touchés près de nos frontières.

Prudence et surveillance de mise



Grippe aviaire des oiseaux sauvages touchés près de nos frontières.

Des cas d'influenza aviaire H5N8 ont été détectés sur des oiseaux sauvages chez nos voisins (Hongrie, Pologne, Allemagne, Pays-Bas, Danemark) révèle ce jeudi le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt soulignant que cet épisode n'a aucun lien avec le phénomène enregistré dans le Sud-Ouest en début d'année.

Cependant le ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll, rappelle aux professionnels des filières volailles l'importance de bien mettre en place les mesures de biosécurité sur leur exploitation.

Avec l'appui de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), un plan de surveillance renforcé de la faune sauvage mis en action dès ce jeudi permettra le cas échéant, d'éradiquer tout nouveau foyer détecté et d'éviter ainsi au maximum le risque de nouvelles contaminations. La vigilance vis-à-vis des signes cliniques de la maladie concerne également tous les détenteurs de volailles.

Par ailleurs, du fait de la propagation rapide du virus et des conditions climatiques favorables pour sa diffusion, le ministère de l'agriculture a saisi l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) afin d'évaluer quelles sont les zones du territoire national les plus exposées.

La vigilance de chacun est appelée pour signaler toute mortalité sur des oiseaux sauvages.